

Séance du lundi 2 juin 2014

Convocation du Conseil Municipal le 27 mai 2014 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Thierry PERRIGNON, Patrick EDOUARD, Philippe BERTIN, Chantal FAUVIOT, Joël MACHAVOINE, Arnaud PONCHON, Nicole HERVIER, François BOURGUIGNON, Annabelle ALVES DOS SANTOS, Franck GONTHIER,.

Absents : Néant.

Philippe BERTIN est élu secrétaire de séance.

Emilie LAFORGE et Marie-Agnès PETIT secrétaires assistaient également à la réunion.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Une réunion des maires du canton d'Aillant sur Tholon avec l'Agence Territoriale Routière du Conseil Général a eu lieu le 2 juin afin de présenter les prérogatives et les actions et travaux qui seront menés en 2014 sur le territoire. Il n'y a pas de gros projet départemental pour Senan.

Bibliothèque : un local mieux adapté sera recherché.

L'état d'abandon des terrains autour des équipements sportifs, Rue de Malesherbes, a été constaté par Maître DESMOULINS. La reprise de ces terrains par la commune permettrait un aménagement de vestiaires pour les clubs de football et de pétanque.

Vestiaires du football : le local a été vandalisé. Un serrurier doit poser des barreaux de fer carrés aux fenêtres.

Rue de Malesherbes : l'éclairage public ne fonctionne pas depuis les travaux de renforcement du poste il y a plusieurs mois et le vol du câblage. Un devis a été demandé à la société Eiffage chargée de l'entretien de l'éclairage public.

Logement communal : les locataires du logement situé au-dessus de l'école ont donné leur congé pour début juillet La question a été posée aux conseillers municipaux pour savoir si ce logement, selon eux, devait de nouveau être en location ou conservé par la commune. Il semblerait que des travaux de remise en état du logement soient nécessaires (chauffage couplé avec l'école à modifier). Il est décidé de demander des devis de réparation et de rafraîchissement avant de se prononcer sur l'opportunité de louer ce logement.

Raccordement des sanitaires de l'ancienne école à l'assainissement collectif pour supprimer les mauvaises odeurs.

Embellissement de la commune : la commune a été nettoyée. Monsieur le maire demande maintenant aux membres de la commission environnement de se réunir afin de proposer des projets de fleurissement.

PROJETS VOIRIE ET ROUTIERS

Potelets : En concertation avec les commerçants, il a été décidé d'enlever certains potelets face aux boutiques. L'employé communal et son jeune stagiaire ont commencé le descellement afin de faciliter l'arrêt minute à l'épicerie et à la boulangerie. Il est envisagé de les conserver sur un côté de la route pour aider les piétons. Le trottoir protégé est, en effet, nécessaire pour la sécurité des piétons et des écoliers.

Des rampes ont été installées à l'école.

Un petit coffre va être mis en place pour ranger la chaîne fermant la rue de l'école au stationnement.

Assainissement collectif : il convient de connaître le montant des subventions possibles pour réaliser la fin de l'installation du réseau collectif rue des Bordes.

Taille des haies : les haies végétales dépassant sur le domaine public doivent être coupées et entretenues par leur propriétaire. Le Maire a rencontré et sollicité certains administrés afin d'effectuer ces travaux. Ce qui, aujourd'hui, a déjà été largement commencé

Route de Champchardon : des devis pour la remise en état de la voie ont été reçus en mairie. Monsieur le Maire a rencontré le Maire de Volgré afin de déterminer et de lancer les travaux. Dans un premier temps, il est impératif de couper les arbres qui couvrent la voie. Le Maire de Volgré doit à cet effet contacter tous les propriétaires de bois afin qu'ils procèdent à cette coupe.

Lotissement de la Fosse aux Loups : Monsieur le Maire a contacté le notaire de Joigny chargé de ce dossier au moment de la création dudit lotissement. Les démarches à suivre pour l'aménagement de sa voie de circulation sont en cours d'études.

Les « nids de poules » ont été comblés, les bouches d'égout refaites.

CONTRAT D'AVENIR

Monsieur le Maire, en relation avec la Mission Locale de Migennes, a signé, dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir, un contrat de travail de trois ans à temps plein avec un jeune homme du village à compter du 1^{er} juin 2014 pour seconder l'agent technique d'entretien. Ce contrat sera financé à 75 % par l'Etat avec une obligation de formation d'environ 80 heures par an financée par la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette initiative.

ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales auront lieu en septembre prochain. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect.

En application de l'article L284 du code électoral « les conseils municipaux élisent parmi leurs membres dans les communes de moins de 9 000 habitants :

trois délégués pour les conseils municipaux de quinze membres ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA et Gérard VAN DER SLIKKE, délégués de la commune de Senan.

RELEVÉ GEOMETRE

Parmi les projets envisagés, l'aménagement des abords de la mairie est un des plus importants dossiers. Monsieur le Maire a reçu en mairie Laurent FERRER, maître d'œuvre, afin de lui demander de travailler sur les possibilités d'aménagements et la mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite) de la voirie mairie-église.

Afin de réaliser une étude complète, il est demandé d'effectuer un relevé complet par un géomètre. Un devis va être demandé au cabinet BGAT de Joigny. Leur proposition est en attente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au Maire pour lancer les premières démarches de cette opération.

MODIFICATION STATUTAIRE SUITE A CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS

Les bureaux de la communauté de communes sont désormais au 9 rue des Perrières à Aillant sur Tholon.

En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre doit délibérer sur les modifications statutaires de la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le changement de siège social de la communauté de communes de l'Aillantais.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Ecole et rythmes scolaires : David ANSEL, président de la Commission « école, enfance, jeunesse » prend la parole. Le conseil d'école a eu lieu le 27 mai. Les professeurs remercient le conseil municipal pour les divers travaux effectués et formulent quelques demandes : installation d'une rampe de prises électriques pour ordinateurs, achat de 10 tables et 10 chaises pour la grande section de maternelle, mise en place de détecteurs de fumée, formation au maniement des extincteurs pour les enseignants.

Ils font part du projet d'emmener les enfants à la piscine de Joigny pendant une période scolaire de 7 semaines. Des devis pour le transport collectif ont été demandés. Le coût serait de 100 € l'aller-retour soit un total de 700 €. La commune est sollicitée pour prendre en charge le transport. Les entrées seraient financées par la coopérative scolaire.

Concernant les nouvelles activités périscolaires : le temps serait réparti en 2 fois 1 heure 30 par semaine, à partir de 15h. Le choix du jour n'est pas encore déterminé. Il le sera après accord avec les communes de Volgré, Villiers sur Tholon et Champvallon. Le centre de loisirs des Petits Polissons de Villiers doit fournir une liste des activités proposées. Il conviendrait d'engager un animateur de plus qui interviendrait également sur les autres communes. Une réunion publique à destination des parents d'élèves aura lieu, en mairie, le samedi 7 juin à 10 heures. Un questionnaire pour connaître les attentes des familles et savoir si elles souhaitent inscrire leur enfant à ces activités a été distribué. Il est rappelé que ces activités seront gratuites sauf prestation particulière (cinéma, cirque...)

Joël MACHAVOINE souhaite recevoir les comptes-rendus du conseil communautaire. Joëlle VOISIN se charge de transmettre les documents dès réception et signale que la commune de Senan est désormais représentée dans les différentes commissions de la communauté de communes.

Joël MACHAVOINE demande si un point d'apport supplémentaire pour le verre pourrait être installé vers les lotissements à la sortie du village direction Joigny. La demande sera transmise à la communauté de communes de l'Aillantais.

François BOURGUIGNON fait part d'une remarque d'un administré se plaignant de la dangerosité des places de parking matérialisées vers la Rue Cours des Bourgeois.

François BOURGUIGNON souhaite qu'un bref compte-rendu des différentes commissions communales soit effectué lors des réunions du conseil municipal afin de connaître les projets et idées développés lors de ces réunions.

En sa qualité de président de la commission « communication », il fait un résumé des travaux de cette commission ; La commission communication s'est réunie le 19 mai dernier. Deux grands thèmes ont été évoqués : la rencontre avec les présidents des associations pour connaître les projets et les besoins et le bulletin municipal. Un bulletin de 4 pages est programmé avant le 14 juillet.

Franck GONTHIER recherche des solutions pour l'information de la population sur les principales animations telles concert, vide grenier... (panneaux en bois, numériques...)

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, le Maire, Président de droit, va prendre l'arrêté de nomination des membres extérieurs au conseil municipal. Siégeront ainsi au conseil d'administration avec les 5 membres élus : Mesdames Laure

BORODACZ, Marie DUBOS, Jeannine PUPIER et Messieurs Serge PERRIGNON et Christian RIDELLE-BERGER. Une réunion du CCAS est prévue le 19 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.